



STOP PUB !

*Ma boîte aux lettres n'est pas une
PUBelle ! Je refuse toute publicité !*

**mais je veux bien des cookies !*

Tout dépôt de publicités dans une boîte aux lettres équipée d'un STOP PUB constitue une contravention de 3ème classe (450€) en vertu de l'article article R633-6 du Code pénal